

Montréal, le 10 juillet 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif d'Énergir* à compter du 1^{er} octobre 2020
Dossier de la Régie : R-4119-2020

Dans sa deuxième demande réamendée (pièce [B-0109](#)) déposée dans le dossier mentionné en objet, Énergir demande notamment à la Régie de l'énergie (la Régie) d'autoriser l'amortissement accéléré du solde complet du compte d'écart de coût cumulatif projeté de la fourniture de gaz naturel à compter du 1^{er} août 2020. Dans la pièce [B-0123](#) déposée au soutien de cette demande, Énergir mentionne :

« En effet, Énergir propose de déclencher au 1^{er} août 2020 le mécanisme de remboursement accéléré du solde d'écart de coût cumulatif pour faire en sorte que l'effet de la remise du solde ne soit plus dégressif dans le temps. Le bénéfice pour les clients en gaz de réseau serait que le solde de 26,9 M\$, qui aura varié un peu plus d'ici la fin juillet 2020, leur serait remis en totalité sur une période de 12 mois plutôt que sur plusieurs années. Cela pourrait aider la clientèle et du moins combler en partie leurs besoins de liquidités à court terme ».

Le rapport mensuel sur le coût de gaz pour le mois d'août 2020 devant être déposé le 28 juillet 2020, Énergir indique qu'une décision statuant sur la présente demande serait nécessaire au plus tard le 27 juillet 2020.

Dans ce contexte, la Régie fixe le calendrier suivant pour l'examen de cette demande d'Énergir visant l'amortissement accéléré du solde complet du compte d'écart de coût cumulatif projeté de la fourniture de gaz naturel :

Le 15 juillet 2020 à 12 h	Date limite pour le dépôt des DDR à Énergir
Le 17 juillet 2020 à 16h	Date limite pour le dépôt des réponses d'Énergir
Le 21 juillet 2020 à 12 h	Date limite pour le dépôt des commentaires et de l'argumentation des intervenants
Le 22 juillet 2020 à 16 h	Date limite pour le dépôt de l'argumentation d'Énergir

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml